



PÉTITION NOUVEAU CAMPUS SCOLAIRE CECI VOUS CONCERNE !

Notre commune évolue rapidement. La population augmente. De nouvelles infrastructures scolaires sont indispensables et il est urgent que la planification aboutisse. Or, à l'heure actuelle, les opinions divergent quant à la conception des infrastructures et quant à l'implantation de ces dernières.

Soutenez notre pétition pour un référendum communal consultatif

**LE NOUVEAU CAMPUS SCOLAIRE
NOUS CONCERNE TOUS !**

Personne ne peut rester indifférent face à l'avenir de nos enfants et face au développement durable des villages de notre commune. Des décisions importantes s'annoncent et leur envergure fait qu'elles ne peuvent pas être prises à huis clos par le collègue échevinal.

Les choix qui devront être pris impacteront l'organisation scolaire de notre commune pour plusieurs décennies. Ils détermineront le quotidien des élèves, des enseignants et des familles et auront en outre une influence durable sur la qualité de vie dans nos villages.

Soyons clairs d'emblée : Imposer un modèle à deux sites scolaires est une erreur colossale !

Le bourgmestre et ses échevins continuent de s'obstiner dans leur vision de deux sites scolaires distincts à Kleinbettingen et à Steinfort, regroupant chacun tous les cycles de l'école fondamentale.

Les désavantages à court et à long terme sont évidents :

- des travaux de grande envergure à deux endroits, en plein centre de Steinfort et en plein centre de Kleinbettingen, alors que le quotidien scolaire doit être assuré en parallèle,
- des va-et-vient permanents pour les élèves,
- des temps de trajet inutiles et fatigants,
- la rupture de la continuité pédagogique,
- une logistique plus lourde,
- une organisation scolaire complexe,
- des coûts de fonctionnement plus élevés à long terme.

Deux sites, c'est plus de déplacements, plus de complications et moins de cohérence.

**NOTRE ALTERNATIVE ÉVIDENTE : UN SITE SCOLAIRE
UNIQUE À STEINFORT SUR LE SITE « A BACKENT »**

En tant que conseillers communaux et section du CSV nous avons une vision claire, cohérente et tournée vers l'avenir :

- un seul et unique site scolaire sur le site « A Backent », regroupant l'ensemble des cycles de l'enseignement fondamental pour tous les écoliers de nos villages.





**Ceci n'est pas un choix idéologique.
C'est un choix pragmatique, courageux, responsable
et durable.**

Un seul site, c'est objectivement mieux que deux, car :

- les travaux de construction pourront entièrement être réalisés sans perturber le fonctionnement quotidien de l'école jusqu'au déménagement définitif,
- tous les élèves pourront bénéficier des mêmes infrastructures, des mêmes ressources et des mêmes chances, sur un site unique,
- les déplacements en cours de journée seront fortement réduits, ce qui profitera aux enfants et aux enseignants,
- la cohérence pédagogique sera renforcée, favorisant ainsi un meilleur suivi des élèves,
- les coûts d'exploitation des infrastructures seront durablement maîtrisés, ce qui est essentiel pour une commune en croissance et soucieuse de son budget,
- les activités périscolaires et extrascolaires gagneront en qualité, en efficacité et en accessibilité.

**UN SEUL SITE, C'EST PLUS D'ÉGALITÉ
ET PLUS D'EFFICACITÉ.**

À ce jour, ni le conseil échevinal, ni le bureau d'architectes chargé des avant-projets n'ont été en mesure de réfuter les avantages que nous avons avancés.

**VU QUE LA MAJORITÉ POLITIQUE ACTUELLE RESTE
SOURCE À NOS ARGUMENTS, IL EST TEMPS DE DONNER
LA VOIX AUX CITOYENS**

La démocratie locale ne s'arrête ni aux portes du conseil communal ni aux portes du collège échevinal.

En tant que parti d'opposition, nos possibilités d'agir par la voie institutionnelle sont très limitées. C'est pour cela que nous optons pour la voie de la démocratie directe.

D'où notre initiative d'une pétition en vue d'un référendum communal consultatif :

- une transparence totale,
- un choix décidé avec et par les habitants de Steinfort.

**POURQUOI CE RÉFÉRENDUM CONSULTATIF
CONCERNE-T-IL TOUS LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS
DE LA COMMUNE ?**

Ce projet ne concerne pas uniquement la communauté scolaire.

Il impactera durablement :

- les familles,
- les enseignants,
- les personnes âgées actuelles et futures,
- les associations sportives et culturelles,
- les commerces locaux,
- et toutes celles et ceux qui souhaitent une bonne qualité de vie dans nos villages.

Nous vous invitons à lire la suite afin de découvrir les impacts positifs multiples de notre approche.

SIGNER CETTE PÉTITION, C'EST...

- dire non à une décision imposée et manquant de clarté,
- dire oui à une école unie, cohérente et moderne,
- défendre l'intérêt des enfants avant toute autre considération,
- affirmer que Steinfort mérite mieux qu'un mauvais compromis.

750 signatures sont nécessaires.

Chaque signature compte.

**QUELLES SONT LES QUESTIONS QUE
NOUS VOULONS SOUMETTRE
AU RÉFÉRENDUM CONSULTATIF ?**

Deux questions :

1. Approuvez-vous l'idée d'un seul et unique site scolaire pour la commune de Steinfort incluant tous les cycles de l'enseignement fondamental ?
2. Approuvez-vous l'implantation de ce campus scolaire unique sur le site "A Backent" à Steinfort ?



AVANTAGES POUR TOUS **NOTRE PROJET NE S'ARRETE PAS** **AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ...**



COMPLEXE SPORTIF «A BACKENT»

- Bougez. Vibrez. Progressez.



LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES JEUNES : INVESTIR DANS L'AVENIR

- Stade Demy Steichen : d'un terrain de foot vers un terrain d'opportunités.



QUARTIER INTERGÉNÉRATIONNEL AU CŒUR DE STEINFORT

- À Steinfort, penser aux aînés, c'est penser à tous.



UNE BËSCHCRÈCHE : GRANDIR AU CONTACT DE LA NATURE

- Des sourires en pleine nature.



LOCAUX SCOLAIRES À KLEINBETTINGEN : TOUTES LES NOTES AU MÊME ENDROIT

- Kleinbettingen en harmonie.





LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES JEUNES : INVESTIR DANS L'AVENIR

**STADE DEMY STEICHEN :
D'UN TERRAIN DE FOOT VERS UN TERRAIN
D'OPPORTUNITÉS.**

La délocalisation du terrain de football vers le site „A Backent“ ouvrira de nouvelles opportunités.

Elle permettra, notamment, la création de logements abordables pour que nos jeunes puissent rester vivre et s'épanouir à Steinfort.

Le projet en un coup d'œil :

- permettre à nos jeunes de rester dans leur commune,
- valoriser intelligemment un espace existant,
- renforcer la vie locale et la solidarité.



COMPLEXE SPORTIF «A BACKENT»

BOUGEZ. VIBREZ. PROGRESSEZ.

Le sport, l'éducation et le bien-être font partie de l'avenir de notre commune. C'est pour cela que nous voulons relocaliser certaines infrastructures sportives sur le site « A Backent ». En plus celui-ci est adjacent au complexe sportif « Roudemer » en phase de construction.

Plus qu'un simple lieu, un espace de vie où l'éducation, l'apprentissage, l'activité physique et les rencontres deviennent un plaisir pour tous.

Le complexe sportif « A Backent » comprendra:

- deux terrains de football avec gradins et vestiaires,
- des terrains de tennis extérieurs et couverts,
- un complexe de pétanque,
- un parking couvert surélevé,
- des aménagements nécessaires au transport en commun.



QUARTIER INTERGÉNÉRATIONNEL AU CŒUR DE STEINFORT

PENSER AUX AÎNÉS, C'EST PENSER À TOUS.

Nos aînés méritent de l'attention et du soutien. C'est pour cela que nous voulons créer un quartier intergénérationnel sur les sites de la « Maison Diederich » et du complexe scolaire actuel à Steinfort. Des logements et des structures urbaines adaptés aux besoins des personnes âgées et ouverts à toutes les générations.

Un lieu pour :

- rompre l'isolement,
- se rencontrer et échanger,
- préserver l'autonomie et le bien-être,
- renforcer la solidarité entre générations.





**UNE BËSCHCRËCHE :
GRANDIR AU CONTACT DE LA NATURE
DES SOURIRES EN PLEINE NATURE.**

La délocalisation des infrastructures du Club de tennis libérera les surfaces nécessaires à la création d'une crèche communale en forêt. Facile d'accès et aux abords directs de la réserve naturelle « Schwaarzenhaff », classée « Natura 2000 ».

Nous proposons une crèche moderne et écologique, où les enfants respirent, jouent et découvrent la forêt en toute sécurité.

Le projet :

- crèche ouverte à tous les enfants de la commune,
- espaces verts pour le jeu et la découverte,
- architecture respectueuse de l'environnement et de la réserve naturelle.

Plus qu'un simple projet, c'est un véritable concept. Un lieu pour s'épanouir et explorer la nature au quotidien.



**LOCAUX SCOLAIRES À KLEINBETTINGEN :
TOUTES LES NOTES AU MÊME ENDROIT
KLEINBETTINGEN EN HARMONIE.**

Les locaux de l'école de Kleinbettingen pourront retrouver une seconde vie.

Le rôle social et intégratif non-négligeable de ce lieu peut être maintenu.

Les avantages de regrouper toutes les salles et activités musicales dans un même espace moderne et fonctionnel sont :

- moins de déplacements, plus de temps pour apprendre,
- organisation optimale et partage des ressources pédagogiques,
- espaces insonorisés, spécialement conçus pour la musique,
- valorisation de l'enseignement musical sur un site unique.

Un lieu unique pour la musique, où apprendre, créer et partager devient un véritable plaisir.

Les mêmes locaux pourraient aussi faire office de lieu de formation pour adultes (life long learning).



CONCLUSION

Dans notre récent « Op de Punkt » (début février 2026) nous avons mentionné que le dérapage financier se profilait sans issue de secours et que **sans changement de cap**, chaque nouveau projet d'envergure aggraverait encore davantage le déficit.

Nous avons des idées concrètes qui permettront à la commune de Steinfort de réaliser tous ces projets tout en utilisant judicieusement et raisonnablement les ressources financières disponibles !

Nous avons la volonté ferme de contribuer à une commune de Steinfort moderne où la qualité de vie rime avec responsabilité, où chaque investissement sert l'avenir de nos enfants et renforce notre tissu économique local.

Ensemble, faisons de la commune de Steinfort et de ses quatre villages Grass, Hagen, Kleinbettingen et Steinfort une commune exemplaire : prospère, solidaire et résolument tournée vers l'avenir.



SIGNEZ AUJOURD'HUI, CHANGEZ DEMAIN !
REJOIGNEZ LA VAGUE, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Venez à nos réunions d'informations, nous vous exposeront nos idées :

- LU** Samedi, 28.02.2026 à 9 heures
Centre culturel « An de Keeseminnen »
à Steinfort
- FR** Samedi, 28.02.2026 à 11 heures
au Centre culturel « An de Keeseminnen »
à Steinfort
- LU** Jeudi, 26.03.2026 à 19 heures
à la salle « Hispic » à Kleinbettingen
- FR** Vendredi, 27.03.2026 à 19 heures
à la salle « Hispic » à Kleinbettingen

Nous serons présents devant les différents sites scolaires de la commune pour vous informer :

- 06.03.2026 à partir de 15h30
Site scolaire à Steinfort
- 20.03.2026 à partir de 15h30
Site scolaire à Kleinbettingen

À PARTIR DE QUEL MOMENT LE CONSEIL COMMUNAL EST-IL OBLIGÉ D'ORGANISER UN RÉFÉRENDUM CONSULTATIF ?

Le référendum est de droit lorsque la demande en est faite par un cinquième des électeurs dans les communes. Dans ce cas, le conseil communal doit organiser le référendum consultatif dans un délai de 3 mois.

Le quorum à atteindre est de 750 signataires.

Qui peut signer la pétition ? :

Tous les électrices et électeurs inscrit(e)s sur les listes électorales au plus tard 55 jours (17h00) avant la date du référendum consultatif:

Chaque personne qui appuie la demande d'organiser un référendum doit indiquer de sa main et lisiblement ses noms, prénoms, date de naissance et adresse exacte et apposer sa signature manuscrite derrière les indications relatant son identité.

Où et comment signer la pétition ?

- rendez-vous à nos réunions d'informations,
- contactez directement nos membres du comité,
- moyennant le formulaire en dernière page de cette publication,
- et téléchargeable sur notre site internet.



**PÉTITION POUR UN RÉFÉRENDUM COMMUNAL CONSULTATIF
AU SUJET D'UN NOUVEAU CAMPUS SCOLAIRE UNIQUE SUR LE SITE « A BACKENT »
Initiateurs : CSV (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei), section de Steinfort**

CADRE CONSTITUTIONNEL ET LEGAL

Loi communale du 13 décembre 1988.

« ...

Art. 35.

Le conseil communal peut appeler les électeurs à se prononcer par la voie du référendum dans les cas d'intérêt communal et sous les conditions qu'il détermine. Le référendum est de droit lorsque la demande en est faite par un cinquième des électeurs dans les communes de plus de trois mille habitants, et par un quart des électeurs dans les autres communes. Dans ces cas, le conseil doit organiser le référendum dans les trois mois de la demande.

Les modalités du référendum sont fixées par règlement grand-ducal. Les articles 89 et 90 de la loi électorale relatifs au vote obligatoire sont applicables.

Dans tous les cas, le référendum n'a qu'un caractère consultatif.

... »

Dans le cadre de ses compétences et conformément aux principes constitutionnels de participation des citoyens à la vie démocratique, la section du CSV Steinfort envisage d'initier les démarches prévues par la loi communale et les règlements grand-ducaux y afférents en vue de l'organisation d'un référendum consultatif sur les questions clés autour de la future implantation des infrastructures scolaires pour l'école fondamentale de la commune de Steinfort

Un référendum consultatif a pour objet de permettre à la population communale, plus précisément aux électeurs inscrits, de se prononcer directement sur des orientations et décisions d'intérêt local qui la concernent. Le référendum consultatif s'inscrit dans une démarche de concertation et de transparence, visant à renforcer le lien entre les administrés et les instances décisionnelles.

Le recours au référendum consultatif constitue un outil de démocratie directe permettant de recueillir l'expression de la volonté collective et d'éclairer la prise de décision publique. Il offre aux habitants de la commune la possibilité de participer activement au processus décisionnel, dans le respect des principes démocratiques et de l'intérêt général.

**Page à découper, à compléter, à signer et à envoyer ou
déposer sous couvert à l'une des deux adresses suivantes :**

Rafael GOMES
Conseiller communal (CSV)
6, rue Jennebiërg
L-8424 STEINFORT



RAFAEL GOMES

Conseiller

Georges ZEIMET
Conseiller communal (CSV)
22, rue de Kahler
L-8378 KLEINBETTINGEN



GEORGES ZEIMET

Conseiller



PÉTITION POUR UN RÉFÉRENDUM COMMUNAL CONSULTATIF
AU SUJET D'UN NOUVEAU CAMPUS SCOLAIRE UNIQUE SUR LE SITE « A BACKENT »
Initiateurs : CSV (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei), section de Steinfort

Notre commune est en train de grandir, la population est en croissance rapide et la réalisation de nouvelles infrastructures scolaires pour l'enseignement fondamental est primordiale.

En signant la présente pétition, je soutiens cette initiative qui demande au conseil communal de la commune de Steinfort de recourir au référendum communal consultatif. Tous les citoyens et citoyennes qui ont le droit de vote sont invités à s'exprimer sur ce sujet important qui impactera de manière substantielle le cadre urbain de la commune et la vie au quotidien des écoliers et des enseignants des décennies à venir.

Les questions à poser lors du référendum communal consultatif :

1. Approuvez-vous l'idée d'un seul et unique site scolaire pour la commune de Steinfort incluant tous les cycles de l'enseignement fondamental ?
2. Approuvez-vous l'implantation de ce campus scolaire unique sur le site "A Backent" à Steinfort ?

Par ma signature :

- Je certifie que je suis majeur(e) et que je suis inscrit(e) sur la liste des électeurs de la commune de Steinfort.
- J'autorise les initiateurs de la pétition de transmettre la présente ainsi que mes coordonnées au conseil communal de Steinfort.
- Je certifie n'avoir signé qu'une seule fois la présente pétition.

NOM(S) :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE:

Jour:	Mois:	Année:
-------	-------	--------

ADRESSE EXACTE :

Rue:	Numéro:
Code Postal:	Localité:

SIGNATURE :

Concernant les données à caractère personnel relatives à la pétition publique, les données des signataires sont conservées le temps nécessaire à l'instruction de la pétition.

Il appartiendra aux instances compétentes de traiter les données personnelles selon les réglementations en matière de protection des données à caractère personnel en vigueur. Le signataire qui souhaite révoquer sa signature doit en informer les initiateurs avant le 14 avril 2026, date de dépôt de la pétition à la commune.